

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 31 octobre 2024

Date de convocation : 23 octobre 2024

Date d'affichage : 23 octobre 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 25

Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Ansouis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

**Présents :**

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, François BONNET, Nathalie LEBOUC, Pierre AUROIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

**Procurations :**

Emma LEON donne procuration à Geneviève JEAN, Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE, Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRNOVITCH

**Absents et excusés :**

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Gregory RISBOURG, Samantha KHALIZOFF, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-101  
Modification/Désignation de la composition de la Commission d'appels d'offres (CAO)**

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-1 et suivants ainsi que L. 1411-5 et L.2121-21 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-041-A du 20 août 2020 portant création de la Commission d'Appel d'Offres ;  
Vu la délibération n°2021-085 du 30 septembre 2021 portant adoption du règlement de la Commission d'Appel d'Offres ;  
Vu la délibération n°2024-100 du 31 octobre 2024 portant modification du règlement de la Commission d'Appel d'Offres  
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

La Commission d'Appel d'Offres est composée :

- Du Président de COTELUB, qui la préside ;
- De cinq membres titulaires, ainsi que de cinq membres suppléants ;

Du fait de la démission et du départ de certains membres titulaires et suppléants, et en application du règlement alors en vigueur, la composition actuelle, outre le Président, Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, est la suivante :

- Membres titulaires :

- ✓ Jean-Louis ROBERT
- ✓ Nicolas SALERNO
- ✓ Alain GOUIRAND
- ✓ Séverine MAUGAN-CURNIER
- ✓ Geneviève JEAN

- Membres suppléants :

- ✓ Catherine SERRA
- ✓ Karine MOURET

Afin de garantir l'expression du pluralisme des élus et de pouvoir palier plus aisément les contretemps et empêchements des élus titulaires, il est apparu impératif de procéder à la désignation de trois nouveaux membres suppléants.

En application de l'article L 2121-21 du CGCT précité, le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants auprès de la CAO.  
Le vote se fera à main levée.

Monsieur le Président appelle les candidats à se faire connaître.

Vu les candidatures suivantes :

- ✓ François BONNET
- ✓ Pierre AUBOIS
- ✓ Jacques NATTA

Sur proposition de Monsieur le Président,  
Après avoir fait lecture des candidatures reçues,  
Il est procédé au vote à main levée.

Le conseil communautaire décide :

- **De proclamer** les conseillers communautaires suivants élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- François BONNET,
- Pierre AUBOIS,
- Jacques NATTA.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité par 34 voix Pour

Mylène GARCIN  
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président

